

L'OBSERVATOIRE

pour la Protection
des Défenseurs des Droits de l'Homme

THE OBSERVATORY
for the Protection
of Human Rights Defenders

EL OBSERVATORIO
para la Protección
de los Defensores de Derechos Humanos

Cameroun : Menaces graves sur les défenseurs des droits de l'Homme

Paris, le 12 décembre 2003 - L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme, programme conjoint de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) et de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT) reste extrêmement préoccupés par la situation des défenseurs des droits de l'Homme au Cameroun, qui continue de s'aggraver.

Depuis la parution, fin octobre 2003, du rapport de la FIDH « La torture au Cameroun, une réalité banale, une impunité systématique », soumis au Comité contre la torture à l'occasion de l'examen du rapport du Cameroun, les membres des ONG camerounaises rencontrées par les chargés de mission font l'objet d'une campagne de dénigrement et de harcèlement extrêmement graves (cf appel urgent de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme du 2 décembre 2003).

Le 10 décembre 2003, journée internationale des droits de l'Homme, plusieurs radios locales, dont radio Maroua qui émet dans le nord du pays, ont diffusé, la journée, des propos discréditant les défenseurs des droits de l'Homme, les définissant comme des « escrocs qui ternissent l'image du pays ». L'Observatoire rappelle que ces actes s'inscrivent dans un contexte de dénigrement des défenseurs de la part des autorités qui avaient considéré, en novembre 2003 que le travail de la FIDH et de ses "affiliés" avait pour but d' "instrumentaliser le peuple camerounais et de désinformer l'opinion publique" (cf appel de l'Observatoire du 2 décembre 2003).

Le 10 décembre également, une femme venue de Yaoundé, est entrée au siège du Mouvement des droits de l'Homme et des libertés (MDDHL), dirigé par Abdoulaye Math dans le nord du pays, en se faisant passer pour sa femme. Celle-ci a refusé de sortir des locaux, menaçant M. Math de porter plainte contre lui. M. Math et ses collaborateurs ont appelé sans succès la police. Cette femme est restée dans les locaux du MDDHL pendant plus de 24h, entravant les activités de cette organisation. Le 11 décembre, elle a attaqué physiquement M. Math, le frappant avec une chaise. Les forces de police sont alors intervenues, ont arrêté cette personne et M. Math et les ont conduit au commissariat central de Maroua, où ils ont été retenus pendant la nuit « pour les besoins de l'enquête ». Le 12 décembre, M. Math a été conduit à l'hôpital et les médecins ont constaté qu'il avait le bras cassé. Ramené au commissariat, il n'a été relâché que quelques heures plus tard, alors que la femme qui l'avait agressée avait, quant à elle, été remise en liberté le matin. L'Observatoire et Amnesty International ont toutes les raisons de penser que cette femme a été instrumentalisée par les autorités camerounaises.

En outre, Mme Madeleine Afité, Présidente de l'ACAT-Littoral à Douala, a fait l'objet

de nombreux coups de téléphone anonymes et les clefs des locaux de son organisation ont été volées. L'Observatoire rappelle que Mme Afité avait déjà reçu de nombreux appels anonymes et que son domicile avait été encerclé le 28 novembre dernier par plusieurs policiers.

L'Observatoire condamne le harcèlement dont font l'objet les défenseurs des droits de l'Homme camerounais qui ne visent qu'à sanctionner leur engagement en faveur du respect des droits de l'Homme et demandent expressément aux autorités camerounaises de:

-assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychologique de tous les défenseurs des droits de l'Homme au Cameroun, et en particulier de M. Abdoulaye Math, Madeleine Afité et leurs collaborateurs;

-faire toute la lumière sur ces actes d'intimidation dans les plus brefs délais, et de sanctionner leurs auteurs conformément aux dispositions internationales relatives au droit à un procès équitable;

-mettre un terme à tous les actes d'agression et de harcèlement à l'encontre de l'ensemble des défenseurs des droits de l'Homme;

-se conformer aux dispositions de la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme, adoptée par l'Assemblée générale des nations-Unies le 9 décembre 1998, en particulier à l'article 1, qui dispose que « chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'Homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international »

-se conformer aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'Homme et des instruments internationaux relatifs aux droits de l'Homme liant le Cameroun.

UN PROGRAMME CONJOINT DE LA FIDH ET DE L'OMCT :

fidh

Fédération Internationale
des Ligues des Droits de l'Homme
17, Passage de la Main d'Or
75 011 Paris, France / Tel : +33 1 43 55 25 18

OMCT

Organisation Mondiale contre la Torture
Case postale 21 - 8 rue du Vieux-Billard
1211 Genève 8, Suisse / OMCT : +4122 809 49 39